



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

automobiles

Question écrite n° 13146

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la nécessité d'inciter les constructeurs automobiles à concevoir des voitures plus respectueuses de l'environnement. Certains constructeurs automobiles ont déjà misé sur l'hydrogène. La Commission européenne consacre des moyens importants à la recherche sur les technologies de l'hydrogène dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour inciter à la réduction du CO₂ émis par les automobiles et inciter les constructeurs français à concevoir des automobiles moins polluantes.

Texte de la réponse

Les travaux du Grenelle de l'environnement ont permis de faire émerger plusieurs mesures visant à réduire l'impact environnemental, et notamment les émissions de CO₂ des véhicules particuliers. La France se situe, sur ce sujet, en avance par rapport à ses principaux partenaires européens. Il a ainsi été acté de soutenir la proposition de réglementation des émissions de CO₂ des véhicules élaborée par la Commission européenne et qui vise à réduire la moyenne des émissions de CO₂ des véhicules neufs de 160 gCO₂/km en 2005 à 120 gCO₂/km en 2012 au moyen d'une approche intégrée. Dans le même domaine, le mécanisme du bonus écologique constitue la première application du « signal-prix » écologique proposé par le Grenelle de l'environnement. Il poursuit deux objectifs : inciter à l'acquisition de véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et favoriser la mise à la casse des véhicules les plus anciens, donc les plus émetteurs de polluants atmosphériques. En prévoyant un encadrement fiscal adapté et fixé à un horizon de cinq années, le Gouvernement incite les constructeurs automobiles à commercialiser des véhicules propres, notamment des véhicules très faiblement émetteurs de CO₂. D'autres mesures relatives aux émissions des véhicules devraient également être mises en œuvre. Un comité opérationnel du Grenelle de l'environnement a ainsi reçu pour mission de favoriser le développement industriel de véhicules performants, électriques et hybrides, notamment par l'attribution d'un budget complémentaire à celui du Programme national de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) pour le développement de technologies automobiles propres.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13146

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7931

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2091